

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 8 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 03/02/2021, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Danielle CHARTON, Stéphanie COLIN, Christelle FOUCHÉ, Evelyne WILFART.
Messieurs David ALRIVIE, Christian BONNEMAISON, Thierry BRUGGEMAN, Éric DE AZEVEDO, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN, Philippe ROBIN et Victor SALGUEIRO SENRA.

Pouvoir : Aurélie QUEHEN pouvoir à Danielle CHARTON

Absentes excusées : Véronique DECELLE et Audrey LONJARET

Secrétaire de séance : Christelle FOUCHÉ

Le compte rendu de la séance du 25 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

Demande de subvention exceptionnelle au SDEY N° 001 – 08/02/21

Vu l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'intérêt public de construction d'une école de musique intercommunale sur le territoire de la commune Venizy,

Considérant que ce projet d'aménagement du territoire nécessite une extension de réseau dont le coût est estimé à 18 424 .12€ HT,

Considérant que le SDEY peut verser un fonds de concours à une commune membre afin de financer la réalisation d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité,

Considérant que ce fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.

Il est proposé au bureau :

- d'AUTORISER le versement à la commune de Venizy d'une subvention exceptionnelle de 41 % du montant final hors taxe de l'extension basse tension tel qu'il ressortira du Décompte Général et Définitif (DGD), sans pouvoir excéder 7 553,89€.
- d'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget au compte 2041582.

Vote : Pour 13

**Travaux d'extension des réseaux pour l'école de musique
Participation financière de la commune de Venizy
N° 002 – 08/02/21**

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'extension des réseaux pour l'école de musique.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'extension des réseaux pour l'école de musique, dont le coût estimatif global s'élève à 40 144.90 € TTC,

Après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon les termes de la convention financière, à savoir :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part commune 66% HT	SDEY 34% HT
Basse Tension	22 108.94 €	18 424.12 €	3 684.82 €	12 159.92 €	6 264.20€
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part commune 50% HT	SDEY 50% HT
Eclairage Public	12 996.56 €	10 830.47 €	2 166.09 €	5 415.24 €	5 415.24 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA	Part commune 70% TTC	SDEY 30% TTC
Réseaux Télécom*	5 039.40 €	4 199.50 €	839.90 €	3 527.58 €	1 511.82 €
TOTAL	40 144.90 €	33 454.09 €	6 690.81 €	21 102.73 €	13 191.26 €

Tableau ci-dessus selon le règlement financier voté le 14/12/2020

- **S'ENGAGE** à participer au financement desdits travaux et, pour les travaux supérieurs à 15 000€, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci,
- **REGLERA** le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2021 – article 2041582 pour les travaux d'investissement et au 605 et 758 pour les travaux de fonctionnement réseaux télécom et fibre optique.

Vote : Pour 13

Date du prochain conseil municipal :

Lundi 15 mars 2021 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 08/02/2021 : Demande de subvention exceptionnelle au SDEY

Délibération n° 002 – 08/02/2021 : Travaux d'extension des réseaux pour l'école de musique
Participation financière de la commune de Venizy